CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud
Du jeudi 2 mars 2023 à 20h
Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. PV de la séance du 15 décembre 2022.
5. Préavis municipal n° 09/2022 : Demande de crédit pour la création d'un trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils. Rapports des Commissions des finances, ad hoc et vote.
6. Présentation du PECC (Plan énergie et climat communal).
7. Communications des délégués aux associations.
8. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Il est constaté la présence de 39 conseillers/ères sur un total de 44.

Excusé/es : MM R. Badoud, Ch. Clerc, B. Fevry, M. Leuba et W. Leuba.

2. Communications de la Présidente

A. Gétaz, Présidente, fait part du décès de Madame Claire-Lys Owen, belle-maman de Mme Anne Owen, Conseillère communale. Elle présente, au nom du Conseil, la sympathie à Mme A. Owen et à sa famille. Le Conseil garde une minute de silence en son hommage.

Elle lit le courrier de M. Pierre-Alain Rotzetta, qui démissionne du Conseil communal, afin d'assumer sa nouvelle fonction de Municipal.

Elle informe l'assemblée que le bureau a pris la décision de ne pas nommer un nouveau premier vice-président mais attendre les élections en juin. Mme Fabienne Péry-Meylan, deuxième Vice-présidente, devient ainsi première Vice-présidente.

Mme Sandrine Lemercier, suppléante, étant à l'étranger en voyage professionnel, sera assermentée lors de la prochaine séance du Conseil. Il nous reste 2 suppléants dans le « réservoir », des élections supplémentaires seront nécessaires.

Elle rappelle aux délégués aux associations que leurs rapports figureront à l'ordre du jour du Conseil du 11 mai, la version électronique doit être envoyée au plus tard le 24 avril avant 19h00 au bureau conseil.communal@levaud.ch et la version papier déposée au greffe au plus tard le 26 avril avant 7h00.

Elle invite les membres du Conseil à prendre contact avec les membres des différentes commissions pour leur poser des questions avant les séances du Conseil.

Elle invite la Municipalité à donner ses communications.

3. Communications de la Municipalité

S. Pécoud, Syndic :

- Eau : le niveau de la nappe phréatique est plus bas que l'année dernière à la même période.
- La Municipalité a accueilli avec plaisir le nouveau Municipal Pierre-Alain Rotzetta.
- Les contrats du personnel ont été harmonisés.

N. Beck, Municipal :

- Lui-même a repris la crèche-UAPE suite aux changements de répartition des dicastères à l'entrée en fonction de P.-A. Rotzetta.
- Crèche : Il manque 7 places de « trotteurs » pour la rentrée. Pour rappel, un deuxième groupe de bébés a été créé en 2020. Prochainement ils passeront en catégorie trotteurs. La Municipalité est à la recherche d'une solution pour trouver davantage de place.
- Patrouilleurs : grande difficulté à trouver des personnes pour compléter les tournus. Actuellement 3 employés municipaux pallient le manque. On ne peut pas mettre un seul patrouilleur par tournus, il en faut un de chaque côté de la route au risque de tomber dans l'illégalité. Faute de personnel, ce service, qui n'est pas obligatoire, pourrait ne pas être reconduit à la rentrée. Il remercie Anna Baeriswyl pour tout l'effort qu'elle fournit pour coordonner ce service.
- Logement protégé : fin de prestation pour un résident.
- Rencontres du jeudi pour les ainés : relativement peu de participants sauf quand il y a un thème particulier. Une enquête est envoyée aux personnes concernées pour voir si cette prestation continuera ou pas. En plus, l'ensemble 46 à Rolle est ouvert à tous les ainés.

J. Oldacre, Municipal :

- PACom : séance avec les autorités cantonales en janvier dernier, présentation publique après les vacances d'été.

P.-A. Rotzetta, Municipal :

- Dicastères : il a repris le dicastère des bâtiments, de la protection civile, du service du feu et de la police.
- Police : il y a eu 43 évènements en 2022.
- Délestage : des coupures de courant sont possibles par zones. La zone 1 concerne le domaine de Cédric Renaud et la Zone 2 La Garenne et les environs. Cela peut être un délestage de 33%, soit 4 heures OFF et 8 heures ON, un délestage de 50%, soit 4 heures OFF et 4 heures ON.
- La salle Mont-Blanc du bâtiment Christinet II a été désignée point de rencontre d'urgence, l'accueil se fera au rez-de-chaussée.
- Clocher : la commande défectueuse a été changée. Les nouvelles fonctions permettent le changement automatique de l'heure été/hiver et le rattrapage automatique des heures en cas de panne de courant. La Municipalité envisage la réparation de l'axe de support du marteau et l'installation d'un système pour la mise en volée le 1er août et le 31 décembre, entre autres.
- Salle des Cimes : remise en état des différentes portes et de l'anémomètre pour la remontée automatique des stores.
- Réaménagement du bâtiment administratif : la Municipalité se déplace dans la salle d'accueil du greffe, la bourse passe au rez-de-chaussée, le bureau du Conseil occupera le bureau du 1er étage à côté de la salle de l'enfance.
- Reprise de l'épicerie : la Municipalité a reçu 7 demandes spontanées et le délai pour la soumission des dossiers est fixé au 15 mars. Un nettoyage complet du local va être effectué pendant la fermeture qui, la Municipalité l'espère, sera la plus courte possible.
- Energie renouvelable : début de l'étude pour la mise en place des panneaux solaires sur les bâtiments communaux avec un bureau d'étude.

S. Humbert, Municipal :

- Centre de tri : Sébastien Meylan a démissionné de son poste au centre de tri avec effet immédiat.
- Horaire d'été du centre de tri : les vendredis de 17h00 à 19h00, les autres jours restent inchangés.
- Textiles : En 2022, TexAid a récolté à Le Vaud 9,2 tonnes d'habits, soit une moyenne de 6,5 kilos par habitant. Selon le directeur de TexAid, uniquement les habits encore réutilisables sont exportés en Afrique et en Europe de l'Est. Pour rappel, les chaussures et pantoufles en plastique cassées sont à jeter avec les déchets ménagers. Pour ne pas aggraver la situation déplorable dans les pays où les textiles sont exportés, il faut moins acheter et moins jeter.
- Grippe aviaire : le confinement des poules est toujours en vigueur. Un premier cas a été détecté dans le Canton. (ndlr : une mouette apportée à la Vaux-lierre à Etoy)
- Chiens : du 1er avril au 15 juillet, obligation de les maintenir en laisse en forêt, pâturage et prairie.
- Préavis de la traversée du village : la Municipalité a demandé au bureau de ne pas le mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil du 11 mai.

La Présidente les remercie et passe au point 4 pour les élections.

4. Elections d'un nouveau membre de la CoFIn et d'un délégué suppléant à Région de Nyon.

La Présidente explique que le nouveau membre de la CoFin est élu pour les mois de mars à juin. Ensuite, comme chaque année en juin, il y aura les élections statutaires.

Deux candidats se présentent : S. Meylan et D. Renaud, ce dernier précise qu'il dispose de davantage de temps à présent.

A. Owen demande le vote à bulletin secret et elle est suivie par plus de 5 conseillers.

Bulletins distribués : 39

Bulletins rentrés : 39

Valable 38

Nul 1

- **Vote** : D. Renaud est élu nouveau membre de la CoFin avec 27 voix, S. Meylan obtient 11 voix.

La Présidente explique que le bulletin blanc doit comporter un trait au maximum ou rien du tout. Le mot « blanc » écrit dessus l'a rendu nul.

Elle passe ensuite à l'élection d'un Délégué suppléant pour Région de Nyon et précise que ce mandat court pour le reste de la législature. E. Epple, jusqu'à présent suppléant, devient délégué.

M. Arpin demande combien de séances par année sont agendées. L'ancien délégué, P.-A. Rotzetta, répond qu'il y a 4 conseils intercommunaux et 4 conseils sous-région.

Comme il n'y a pas de candidats, la Présidente propose de reporter cette élection au prochain conseil.

- **Vote :** Reporter au prochain conseil l'élection d'un délégué suppléant à Région de Nyon est accepté par 32 oui, 5 non et 1 abstention.

5. PV de la séance du 15 décembre 2022

La lecture n'est pas demandée.

Page 4, le Syndic précise que le plan comptable est MCH 2 et pas MACH 2.

- **Vote** : Cette correction est acceptée par 35 oui et 3 abstentions.

Page 5, 3ème alinéa, A. Jacot-Descombes demande un ajout à son intervention : « … propose *d'accepter le budget tel que présenté et* que l'on regarde la performance …….. »

- **Vote** : Cet ajout est accepté par 31 oui et 7 abstentions.

Page 9, 4ème alinéa, N. Beck précise que le Free Sport « *marchait* » bien.

- **Vote** : Cette rectification est acceptée par 33 oui et 5 abstentions.

Page 9, point 9, 7ème alinéa, N. Beck a voulu dire « *La Municipalité essaie d'intérioriser le service.* » au lieu de « La Municipalité va reconduire le recrutement. »

- **Vote** : Cette rectification est acceptée par 33 oui et 5 abstentions.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV tel que modifié au vote.

- **Vote** : Le PV tel qu'amendé est accepté par 33 oui et 5 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M Gétaz pour leur relecture. Elle passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Préavis municipal N° 9/2022 : Demande de crédit pour la création d'un trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils. Rapports des Commissions des finances, ad hoc et vote.

La Présidente passe la parole à S. Humbert pour nous faire une présentation succincte et la lecture des conclusions.

S. Humbert espère que les personnes concernées sont allées sur place à la suite de son message, mais il n'a pas reçu de retour.

Il lit ensuite les conclusions du préavis.

La Présidente passe la parole aux rapporteurs des commissions.

Ch. Sudan lit le rapport de la CoFin.

Le Syndic précise qu'il n'était pas présent comme écrit dans le rapport de la CoFin. C'est J. Oldacre avec S. Humbert les deux municipaux qui ont reçu les commissaires.

Ch. Sudan s'excuse, il a eu un problème informatique.

S. Meylan lit le rapport de la Commission ad hoc.

D. Renaud lit le rapport minoritaire de la Commission ad hoc.

Le Syndic signale que la canalisation ne sera pas refaite comme supposé dans le rapport minoritaire, elle a été contrôlée en 2019 et ne nécessite pas de nouveaux travaux.

La Présidente, au sujet du rapport minoritaire, remarque que la demande de fonds doit venir de la Municipalité. Ainsi le libellé du premier amendement de spécifier le financement n'est pas de la compétence de la Commission ad hoc.

Quant au deuxième amendement, il ne peut pas être passé au vote car la mention « et/ou » laisse le choix à la Municipalité.

La Présidente souligne encore que la CoFIN examine les aspects financiers et les Commissions ad hoc les autres aspects.

D. Renaud n'est pas d'accord avec ces définitions des compétences des commissions.

R. Gagneux souhaite savoir si le projet est un choix délibéré à cause d'une contrainte technique.

S. Humbert répond qu'il n'y pas de contrainte technique, mais une solution de facilité. Le virage est une zone de priorité, elle est en domaine public, mais l'autre partie est en domaine privé, il faudrait créer une servitude.

G.-A. Suter, compte tenu du nombre croissant de véhicules mentionné dans le rapport minoritaire, demande s'il serait possible de limiter la circulation aux riverains.

S. Humbert répond que la Municipalité n'est pas favorable à interdire la circulation sur le domaine public, les autorités cantonales non plus.

J. Oldacre ajoute que les riverains doivent pouvoir aller au village.

D. Renaud confirme que la Commission ad hoc minoritaire retire les 2 amendements du rapport et dépose l'amendement 3 : « Vu le préavis municipal N°09/2022 pour la création d'un trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils depuis la Route de Marchissy jusqu'à l'école. »

G. Strobino rappelle que S. Humbert a dit prioriser la partie la plus simple et sécuritaire. Il souhaite savoir si, au cas où ce préavis est accepté, le Conseil pourrait demander de prolonger ce trottoir ultérieurement.

Pour S. Humbert, la discussion est ouverte. Il faut que tous soient d'accord avec ce projet.

G.-A. Suter demande si la limitation à 30km/h est respectée.

S. Humbert répond que depuis l'instauration du 30km/h, il n'y a pas eu d'autre mesures. Par exemple, l'installation du radar pédagogique n'avait pas été discutée lorsque le PM a été déposé.

S. Meylan constate qu'il y a 3 rapports, il y est mentionné d'autres mesures moins coûteuses avant d'investir ; par exemple, la haie de thuyas qui masque la sortie du garage de vélos, la voiture parquée qui gêne la visibilité, etc.

Th. Pasquier remarque que la commission de minorité dit voir souvent des gens à pied, et argumente des mesures pour faire moins cher. Il demande s'il y a une volonté de ne pas accepter le projet. Il demande également sur quelle base a été calculé le montant donné. S'agit-il du coût de la servitude, le rachat de terrain ? Il constate que le préavis en lui-même n'a pas de somme mentionnée.

Le montant a été donné par la Municipalité.

D. Renaud s'excuse pour les amendements mal faits. Il se dit choqué que le mot « inutile » ait été utilisé, il rappelle qu'il y a eu un accident. Lui-même utilise souvent ce chemin et il n'est pas à l'aise quand il remonte à pied la nuit. Il n'y a pas que des écoliers, mais aussi d'autres usagers. Il demande si ces usagers n'ont pas besoin de sécurité.

La Présidente répond à Th. Pasquier qu'il est souhaitable que le montant soit mentionné dans les conclusions ; en l'occurrence, dans ce préavis, le montant figure dans le corps.

Le Syndic demande une suspension de séance de 3 minutes pour discuter en aparté.

La Présidente demande aux conseillers/ères de ne pas sortir de la salle, autrement on doit refaire l'appel.

La séance reprend son cours.

S. Humbert répond à Th. Pasquier que la Municipalité a contacté le bureau d'ingénieurs et a rajouté une petite marge pour la servitude pour arriver au montant de CHF 350'000.- mentionné dans le rapport minoritaire.

Ch. Sudan précise que le mot « inutile » se référait à la manière selon laquelle ce PM a été présenté.

D. La Gioia a toujours voté pour la sécurité des enfants, mais quelque chose le dérange dans le rapport minoritaire. Premièrement, il constate que les gens descendent ce chemin plutôt à 10km /h en raison de sa déclivité. Deuxièmement, un préavis renvoyé tombe dans l'oubli. Puis, il voit des gens qui ont refusé le trottoir de la Vy Neuve vouloir ce trottoir.

K. Michalak explique que les situations sont totalement différentes ; elle voit depuis sa cuisine la promenade de la crèche, les enfants qui descendent avec la trottinette. Elle n'aime pas trop le projet, mais c'est mieux que rien. Il y a des petits bouts de trottoir mais aimerait un trottoir en continu.

S. Humbert répond que l'intention est de continuer avec un nouveau préavis.

D. Renaud explique que, justement, il a vu ce qui se passe avec le refus du trottoir de la Vy Neuve.

A. Owen trouve que si les commissions arrivent avec 3 rapports aux conclusions différentes c'est que le préavis n'est pas clair.

N. Beck ne pense pas qu'il y ait de souci de clarté dans ce préavis. La Municipalité n'avait pas encore trouvé un consensus avant d'entendre les conseillers ce soir et souhaite que ce préavis soit accepté. La Municipalité s'engage à venir rapidement avec un projet de prolongation.

D. La Gioia opine qu'il serait sage de la part de la Municipalité de revenir avec un projet complet.

O. Hog rappelle à ses collègues que refuser n'est pas la bonne voie, la Municipalité n'a aucune obligation de revenir. Il faut uniquement renvoyer pour qu'elle revienne avec un projet modifié.

S. Meylan signale que les piétons peuvent emprunter les zones sécurisées pour arriver au site scolaire.

S. Humbert rappelle que la possibilité d'accepter le préavis tel quel est toujours là. On peut faire la mise à l'enquête tout de suite. Par contre, si l'on renvoie le projet, on ne pourra probablement pas commencer cette année, en raison de la servitude en domaine privé à créer.

M. Pécoud demande si ce tracé est mauvais ou si le projet tel que présenté convient. Il rappelle que si l'on continue le tracé, on est sur des parcelles privées et il faut exproprier.

G.-A. Suter trouve qu'il faut agir pour la sécurité : on a réduit à 50km/h, puis 30km/h, on parle de l'élagage de la haie. Il faut se souvenir qu'on a un plafond d'endettement de 14 millions. Il demande si on ne peut pas installer un panneau. Il trouve aussi que beaucoup de gens ne devraient pas circuler par cette route.

L. Vouros remarque que le trottoir est pour les enfants mais les trottinettes prennent la route, on se souvient qu'un enfant s'est tué. Elle propose des dos d'âne ou des cordes en guise de séparation de la route et la partie piétonne.

A. Jacot-Descombes propose du traçage jaune.

S. Humbert explique que le préavis propose un trottoir mi-surélevé afin que les voitures puissent monter dessus ; par contre, il n'est pas possible de mettre des cordes.

S. Meylan propose de rétrécir la route au lieu d'exproprier.

La Présidente rappelle qu'un préavis renvoyé n'est pas abandonné, on redonne du travail à la Municipalité ; le refus, par contre, est définitif. Elle soumet l'amendement 3 au vote.

- **Vote** : L'amendement 3 « Vu le préavis municipal N°09/2022 pour la création d'un trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils depuis la Route de Marchissy jusqu'à l'école.» : est refusé par 3 oui, 32 non & 3 abstentions.

Elle soumet la conclusion du rapport de la Commission ad hoc majoritaire au vote.

- **Vote** : « le renvoi pour étude complémentaire du préavis municipal 09/2022 : Demande de crédit pour la création d'un trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils » est refusé par 16 oui et 22 non.

Elle soumet la conclusion du rapport de la Commission des finances au vote.

- **Vote** : « de refuser le préavis municipal 09/2022 : Demande de crédit pour la création d'un trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils » est accepté par 18 oui, 18 non, 2 abstentions, la Présidente a tranché en faveur du oui.

7. Présentation du PECC (Plan énergie et climat communal).

S. Humbert présente une intéressante photographie de la situation actuelle du village dans sa consommation d'énergie et d'émission carbone.

G. Strobino remarque que notre consommation est légèrement en-dessous de la moyenne.

M. Pécoud ajoute qu'en plus de la forêt, les prairies sans vache fixent aussi le carbone.

S. Humbert confirme.

M. Arpin demande quel est le résultat si l'on renforce la biodiversité mais continue à rouler.

S. Humbert répond que c'est de la durabilité fragile.

D. La Gioia demande si les pellets sont considérés comme émissaires « zéro carbone ».

S. Humbert explique que le pellet est considéré « zéro » parce que l'arbre a poussé sans émission, le pellet en soi a un peu de carbone.

D. La Gioia demande si notre Commune envisage l'installation du chauffage central à pellets.

S. Humbert répond que c'est possible mais que la Municipalité n'a pas encore réfléchi à cette possibilité.

D. Rochat demande quelle option est la plus écologique : la pompe à chaleur, les copeaux, ou le chauffage central ?

S. Humbert répond que la configuration de Le Vaud n'est pas favorable au chauffage à distance car le village est trop étendu. Il est plus simple d'utiliser les pellets ou une pompe à chaleur.

S. Meylan commente qu'une meilleure isolation réduit le besoin de chauffage et ainsi de consommation.

S. Humbert distingue l'option technologique et l'option mode de vie.

La Présidente remercie S. Humbert pour la présentation et l'assemblée pour les interventions.

8. Communications des délégués aux associations

Ch. Sudan pour l'ORPC : le nouveau commandant Joël Tobler est entré en fonction le 2 mars.

S. Bürer pour l'AISE : une commission a été nommée pour étudier le poste du travailleur social de proximité. Le budget pour ce poste présenté en octobre avait été refusé. Il sera remis au vote avec des nouveaux éléments budgétaires, un cahier de charges et un diagnostic.

G. Strobino pour la crèche et l'UAPE : liste d'attente pour la rentrée d'août à la crèche. La visite surprise d'un membre de l'OAJE à la crèche s'est bien passée. Une visite à l'UAPE aura lieu prochainement.

9. Divers et propositions individuelles

La crèche dispose d'un budget de sortie de CHF 500.- par année. Une sortie à La Garenne coûte CHF 150.- pour les encadrants, la crèche ne va pas revenir au parc. La commission de la crèche est étonnée que La Garenne n'accorde pas la gratuité aux encadrants. La directrice va prendre contact avec le directeur du parc.

L. Schelling explique que La Garenne est une fondation privée qui ne reçoit pas de subvention ; elle a des frais comme toute entreprise privée. La directrice avait dit qu'elle aimerait des entrées gratuites pour pouvoir aller ailleurs avec le budget ainsi économisé.

D. Renaud demande s'il est possible de laisser la lumière pour que les gens puissent aller au parking quand la salle des Cimes est louée.

G.-A. Suter demande s'il y a encore des problèmes avec les bennes à compost.

S. Humbert répond que les gens sont disciplinés, il n'y plus de plastique. Les statistiques montrent que le volume augmente.

J. Evershed demande si le bureau peut faire corriger les rapports avant qu'ils ne soient envoyés pour éviter des amendements invalides comme ce soir.

La Présidente prend note.

D. La Gioia demande à N. Beck de garder les jeudis pour les ainés. Il demande qui paie pour les appareils endommagés à cause du délestage. Il souhaite savoir aussi si le centre du tri sera réouvert le lundi.

P.-A. Rotzetta se renseignera pour le délestage.

S. Humbert répond que la réouverture du lundi est en réflexion.

L. Schelling commente que La Garenne aura un problème avec les protections électriques des enclos en cas de délestage. Elle a été informée qu'on ne peut pas séparer les maisons dans une même zone fournie par un seul tronc.

P.-A. Rotzetta se renseignera.

L. Schelling demande ensuite si la Commune collabore avec Pro Senectute qui organise des sorties et des repas.

N. Beck répond que Jérôme Boujol en est le répondant.

M. Arpin demande si les patrouilleurs sont rémunérés.

N. Beck répond qu'un tour de patrouille de 20-25 minutes est indemnisé à hauteur de CHF 10.-

M. Arpin demande s'il est possible d'installer un miroir en attendant que les travaux du trottoir soient terminés.

S. Humbert répond qu'il y a la possibilité.

J. Oldacre répond que le projet sera soumis au service technique, puis il partira aux services cantonaux ; ensuite, il y aura la mise à l'enquête et la levée des oppositions avant que les travaux ne puissent commencer.

S. Meylan demande ce que feront les entreprises en cas de délestage.

P.-A. Rotzetta a l'impression que l'on sera informé.

Ch. Sudan informe l'assemblée qu'en temps normal, l'ECA paie pour les appareils électriques.

Th. Pasquier demande si l'on peut être patrouilleur remplaçant.

N. Beck l'accueillera avec plaisir dans le pool des remplaçants.

Th. Pasquier souhaite avoir des nouvelles de la zone artisanale.

J. Oldacre informe le Conseil que la Commune est en discussion avec l'association intercommunale de la Serine et que la commune de Marchissy est fortement intéressée.

D. La Gioia a entendu dire qu'il y a un projet pour différencier la mise à l'enquête simple à CHF 100.- et la possibilité de calculer les frais au prorata de la valeur de l'objet.

J. Oldacre lui répond que c'est du « fake news ». En fait, le coût dépend du travail de l'administration. La notion de valeur de l'objet s'applique pour une enquête simplifiée, c'est-à-dire, une mise à l'enquête qui ne va pas au canton, qui n'a pas recours au service technique et pour laquelle il n'y a de frais. Une enquête publique, avec intervention du service technique cantonal est facturée selon la taxe cantonale.

La Présidente remercie les Conseillers/ères pour leur présence et leur participation avant de passer la parole au Syndic. Le Syndic invite la CoGest à prendre rendez-vous et invite les conseillers/ères au verre de l'amitié à l'auberge.

La séance est levée à 23h10

Le Vaud, le 14 mars 2023.

Pour le Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire